



Avis a tiers detenteur realise après reception mainlevee

Par **lilaspila**, le **06/05/2010** à **21:17**

Bonjour,

J'ai reçu un avis à tiers détenteur le 4, après appel au impot j'ai rdv le 5 au matin, je repart avec mes mainlevée que je donne immédiatement a mes 2 banques concerné (Avant 11h00 du matin) en main propre. Elle est daté au 5!

Le lendemain, le 6 pendant la journée l'une de mes banque traite l'avis à tiers détenteur avec les frais qui vont avec!(les dates de valeur,de traitement et d'operation sont au 6) alors que la mainlevé leur etait parvenue la veille donc le 5.

Quel est la valeur de ma main levé, etait il en droit de traité l'avis après reception de la main levée?